


Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

5 crédits	15.0 h	Q2
-----------	--------	----

Cette unité d'enseignement bisannuelle est dispensée en 2019-2020

Enseignants	Verslype Laurent ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Ce cours bisannuel parcourt l'ensemble des domaines qui participe de la gestion intégrée de l'archéologie dans nos sociétés contemporaines.
Acquis d'apprentissage	<p>Formation avancée des étudiants qui se spécialisent en archéologie ou qui sont intéressés par la question de la gestion des patrimoines dans le contexte territorial européen (aménagement du territoire, conservation intégrée' : architectes, juristes, historiens, économistes).</p> <p>----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Examen écrit à livre ouvert basé sur une mise en situation concrète de l'étudiant comme acteur de la gestion du patrimoine, et par le biais d'un questionnaire-scénario mobilisant l'ensemble des notions étudiées.
Méthodes d'enseignement	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Les exposés ex cathedra abordent les thèmes suivants : la gestion et la protection du patrimoine culturel archéologique, la conservation préventive et la restauration du patrimoine archéologique immobilier et mobilier en vue de sa valorisation, la gestion administrative de la protection et des pratiques de l'archéologie en aménagement du territoire en vertu de La Valette 1992 dans les pays européens concernés et en comparaisons avec des pays extra-européens. Un portfolio documentaire est constitué au gré des séances pour chacun des thèmes abordés, outre la bibliographie thématique. Ces lectures sont augmentées des notes de cours détaillées également mises à disposition de l'étudiant qui peut les utiliser lors de l'évaluation.
Contenu	Le cours aborde les thèmes suivants : la gestion et la protection du patrimoine culturel archéologique (prescriptions internationales et traduction en droit dans les législations nationales, régionales et communautaires), conservation et restauration du patrimoine archéologique immobilier (études préalables, pathologies, remèdes et monitoring), conservation du patrimoine archéologique mobilier (conservation préventive, traitements conservatoires, restauration, dépôts et réserves), conservation et valorisation (présentation des vestiges archéologiques, muséalisation de sites, processus décisionnels en matière de conservation et selon le cadre socio-économique et urbanistique), gestion administrative territoriale ' impacts de La Valette 1992 (contrôle et gestion, archéologie préventive et privatisation du marché de l'archéologie, planification, conservation intégrée inventaire, carte archéologique : valeurs patrimoniales et valeurs de prédiction), protection (degrés de protection du patrimoine archéologique, critériologie).
Ressources en ligne	http://icampus.uclouvain.be/
Bibliographie	Une importante bibliographie est communiquée pour chacun des thèmes abordés.
Faculté ou entité en charge:	ARKE

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale	ARKE2M1	5		
Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale	ARKE2M	5		